

**DOSSIER INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 27 mars 2018**

Salle Proust

Dossier n° 2018-01 - 10 h 00 : demande d'autorisation commerciale déposée par la SCCV REDCE PISSY POVILLE concernant la création d'un ensemble commercial d'une surface totale de vente de 8 170 m2 à Pissy-Pôville (76360) route de Malzaize.

Composition de la commission :

- le maire de Pissy-Poville, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes Inter Caux Vexin dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- monsieur Patrick CHAUVET désigné par la communauté de communes Inter Caux Vexin chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- monsieur Jean-François BURES désigné par le président du conseil départemental ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Michel LEJEUNE, maire de Forges-les-Eaux, monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, ou madame Pierrette CANU, vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE ou monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Olivier GOSSELIN ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY, (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.